

Communiqué de presse

Interview de Corentin Jeanneret
**"L'état des finances communales
ne permet plus d'attendre"**



Jeudi 22 octobre, le Conseil de ville de Saint-Imier se penchera sur le projet de budget 2027 de la Municipalité. Celui-ci prévoit une augmentation de 3 dixièmes de point de la quotité d'impôt. Le dernier mot appartiendra au Corps électoral appelé aux urnes le 29 novembre prochain. A quelques jours respectivement semaines de ces deux échéances très importantes pour le ménage communal, nous avons soumis le député-maire Corentin Jeanneret à l'interview.

En novembre 2024, une augmentation de la quotité d'impôt a été refusée par le Corps électoral de Saint-Imier. Pourquoi revenir à charge maintenant déjà ?

La situation financière de la Municipalité ne s'est malheureusement pas améliorée depuis ce refus et une augmentation de la quotité reste d'actualité. Les autorités ont pris acte du résultat très net d'alors, près de 70 % de refus, et ont dès lors amélioré la communication qui était l'un des reproches formulés à l'égard du projet de budget soumis en votation populaire. Toute l'année 2026 a été consacrée à communiquer de manière aussi transparente que possible sur cette thématique, afin que la population dispose de toutes les informations nécessaires à prendre une décision en novembre prochain.

A l'époque, il était question d'une augmentation de 2 dixièmes de point. Le projet de budget 2027, dont le Conseil de ville débattrà le 22 octobre, prévoit une hausse de 3 dixièmes de point. A quoi servira-t-elle ?

L'augmentation servira, d'une part, à diminuer le déficit structurel actuel de près de 3 millions de francs et, d'autre part, à désendetter la commune. Actuellement, l'endettement s'élève à plus de 36 millions de francs; cette situation n'est pas viable. Certaines banques ne nous octroient plus de prêt à cause de ces mauvais chiffres. Augmenter la quotité permet de maintenir des services à la population, de conserver nos infrastructures et de désendetter.

Qu'en est-il du plan d'économies actuellement en phase de déploiement au sein de la commune ?

L'audit sur le fonctionnement de la Municipalité a mis en lumière plus de 200 mesures permettant à terme des gains en efficacité et, donc, des économies. Les 170 mesures retenues sont en cours de déploiement au sein de l'administration. Cela prend du temps mais portera ses fruits. Parallèlement à cela, le projet de budget 2027 prévoit de nombreuses mesures d'économie dans l'ensemble des services, améliorant le résultat de façon tangible.

La hausse prévue permettra-t-elle d'offrir des services supplémentaires à la population ?

A ce stade, il est prévu que l'augmentation des impôts permette le maintien des prestations et services actuellement offerts à la population. Mais, il restera encore des économies à réaliser, l'effort demandé à la population ne couvrant pas l'entier du déficit. Les montants permettant d'étudier la réouverture du bassin de natation des halles de gymnastique figurent au budget 2027.

Lors de la table ronde du 24 septembre dernier, des doutes ont été émis quant à une chance de succès dans les urnes d'une telle augmentation. Que répondez-vous ?

Le contexte actuel n'est pas des plus favorables quant à une hausse des impôts. La géopolitique mondiale est incertaine, les carnets de commandes des entreprises ne sont pas au beau fixe et les prix comme les primes maladies augmentent. Toutefois, l'état des finances communales ne permet plus d'attendre avant d'augmenter la quotité.

Actuellement, la population de Saint-Imier a encore la possibilité de décider par elle-même et pour elle-même en lien avec le projet de budget 2027. Il faut saisir cette opportunité.

Que se passerait-il si le corps électoral refusait le budget 2027 le 29 novembre prochain ?

Les autorités devraient remettre l'ouvrage sur le métier et établir un nouveau projet de budget. Vu l'urgence de la situation financière, il ne peut être exclu qu'une seconde version du budget prévoie elle aussi une augmentation de quotité. Si tel devait être le cas, le peuple devrait se prononcer une nouvelle fois aux urnes. Si la commune ne disposait pas de budget entré en force au 30 juin 2027, c'est le canton, par le biais de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT), qui interviendrait et qui établirait un budget pour la commune, en décidant seul de l'augmentation de quotité. Les coupes budgétaires seraient réelles et impactantes, sans que nous puissions nous y opposer. Enfin, si un budget n'était pas validé au 1^{er} janvier 2027, cela impliquerait un blocage de l'administration communale dans son fonctionnement. Celle-ci ne pourrait effectuer que les dépenses essentielles. Une telle paralysie de l'administration aurait des répercussions concrètes; elle ne doit pas être minimisée.

Propos recueillis par BÉAT GROSSENBACHER

Saint-Imier, le 13 octobre 2026